

CAP VENDEUR MAGASINIER EN PIÈCES DE RECHANGE ET ÉQUIPEMENTS AUTOMOBILES

Session 2020

L'épreuve EP1 « Pratique de la vente et de la préparation de commande » nécessite que le candidat constitue un dossier professionnel (en double exemplaire) réalisé à l'aide de l'outil informatique comme indiqué ci-dessous.

1° Une partie administrative

- constituée de documents permettant de vérifier la conformité à la réglementation de la formation en entreprise par l'intermédiaire d'attestations précisant la durée des périodes en entreprise, le type d'activités réalisées (vente, préparation de commandes) et leur durée respective, authentifiées par l'établissement de formation.

OU

- d'une attestation relative à l'activité salariée du candidat dans un domaine professionnel correspondant aux finalités du CAP Vendeur magasinier en pièces de rechange et équipements automobiles précisant les types d'activités menées et leur durée respective, visée par le(s) tuteur(s) ou le maître d'apprentissage.

2° Une partie technique liée au(x) point(s) de vente d'accueil qui atteste des activités menées.

Elle comporte :

- **une fiche signalétique** de chaque point de vente d'accueil (magasin, libre-service,..) où se sont déroulées la formation ou les activités professionnelles exploitées dans les fiches descriptives
- **une fiche produit** concernant un accessoire automobile. Le candidat décrit les caractéristiques techniques et commerciales d'un produit et développe les arguments de vente.
- **Une fiche technique** sur un système (ou un sous-système) en lien avec la fiche d'activités de préparation de commandes (ci-dessous). Le candidat présente le système (ou le sous-système) dans son environnement, les éléments constitutifs (noms et rôles), l'identification des principales pièces d'usure et leur périodicité de remplacement et, le cas échéant, les produits complémentaires.
- **Une fiche d'activités** réalisées de préparation de commandes portant sur quelques pièces (3 maximum) du système (ou du sous-système) faisant l'objet de la fiche technique (ci-dessus). Le candidat précise le contexte professionnel de l'opération de préparation de commandes, décrit les tâches effectuées (de l'accueil du client au déstockage des produits, en incluant obligatoirement l'identification du véhicule et la recherche de références).

*Ces fiches peuvent être accompagnées d'annexes pertinentes : plan(s), schéma(s), photo(s)...
(3 à 4 pages maximum pour l'ensemble des fiches).*

3° Une partie économique juridique et sociale, composée de trois fiches (d'une page chacune hors annexes) qui prennent appui sur des éléments à caractère économique, juridique et social, des contextes d'entreprise et de l'actualité :

- **une fiche porte sur un thème juridique et social**, à partir d'extraits de documents d'entreprise (ex : contrat de travail, contrat d'apprentissage, lettre de voiture, facture, règlement intérieur...) ou d'une situation rencontrée (ex : élection des représentants du personnel, fixation des congés...)
- **une fiche porte sur un thème économique-commercial d'entreprise**, à partir de documents d'entreprise relatifs à l'évolution de son marché, de son approvisionnement, à des pratiques de prix... et/ou d'article(s) relié(s) à la vie de l'entreprise
- **une fiche « point presse »** porte sur un thème économique et social : à partir de relevés de points d'actualité réalisés en formation, le candidat traite un thème économique et social (ex : le chômage, le temps de travail...).

Ces fiches présentent avec clarté et concision, autour du **THEME CHOISI** :

- les sources d'information (extraits de documents/ situations d'entreprise, d'articles de presse...) datées,
- l'explicitation des termes juridiques, économiques importants rencontrés,
- les idées-forces (3 à 5 par exemple) des prises d'information,
- le lien avec des notions et points du pôle économique, juridique et social.

En l'absence de ce dossier dûment constitué (partie administrative et/ou partie technique et/ou partie économique, juridique et sociale), le candidat se verra attribuer la note 0 à l'épreuve EP1.

Le candidat ayant échoué à une session est autorisé à représenter, à une session ultérieure, le dossier déjà constitué, enrichi et mis à jour à sa diligence, le cas échéant.

Le dossier professionnel doit être retourné impérativement au Rectorat avant **le vendredi 17 avril 2020**

A l'adresse suivante

**RECTORAT DE GRENOBLE
DEC5 – bureau 221 – CAP VMPREA
7, place Bir-Hakeim
CS 81065
38021 GRENOBLE CEDEX 1**

L'épreuve EP2 «Pratique de réception, mise en stock, expédition et de conduite en sécurité des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté. »

Pour être autorisé à présenter l'épreuve :

Le candidat doit être titulaire d'une attestation de suivi d'une formation (**ANNEXE 1**) ou d'une attestation formation évaluation (**ANNEXE 2**) ou d'une copie du CACES 1 3 5 en cours de validité (**Formulaire à renvoyer avec la confirmation d'inscription**).

Par ailleurs, deux dispenses pour l'évaluation à la conduite de chariots automoteurs de manutention à conducteur porté sont possibles (**ANNEXE 3**) :

1. Dispense médicale :

Les candidats déclarés médicalement inaptes à la conduite de chariots automoteurs de manutention à conducteur porté.

2. Dispense de conduite :

2.1 Les candidats titulaires du CACES 1 3 5 doivent fournir une copie du CACES en cours de validité.

2.2 Les candidats titulaires du CCP ou du CAP AEM ou du BAC Pro logistique doivent fournir une attestation de suivi de formation et d'évaluation en cours de validité.

Dans les deux cas, il est impératif de compléter la demande ci-dessous et de la joindre à votre confirmation d'inscription.

Remarques : les candidats dispensés ou déclarés inaptes subissent l'évaluation de leur pratique de réception, mise en stock, expédition des produits/colis et celles liées à la formation en entreprise (situation S2). L'épreuve est alors évaluée sur 90 points.

ANNEXE 1

ATTESTATION DE FORMATION À

LA CONDUITE EN SÉCURITÉ DES CHARIOTS

SESSION 2020

*Photo du
titulaire
de l'attestation*

L'élève, l'apprenti ou le stagiaire	L'établissement de formation à la théorie (nom et adresse)	L'établissement de formation à la pratique de la conduite (nom et adresse)
Nom : Prénom : Date de naissance :		

Le(s) **formateur(s)**, certifié(nt) que _____ a - n'a pas⁽¹⁾ suivi de manière assidue la **formation** à l'utilisation en sécurité des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté.

Formations	Suivi de manière assidue ⁽¹⁾		Visa du ou des formateur(s)
Formation théorique	Oui	Non	
Formation pratique chariot catégorie 1	Oui	Non	
Formation pratique chariot catégorie 3	Oui	Non	
Formation pratique chariot catégorie 5	Oui	Non	

Date	Cachet du/des établissement/s	Nom et visa du chef d'établissement
------	-------------------------------	-------------------------------------

⁽¹⁾ *Barrer la cellule inutile*

ANNEXE 2

ATTESTATION DE FORMATION ET ÉVALUATION À LA CONDUITE EN SÉCURITÉ DES CHARIOTS SESSION 2020

Photo du
titulaire
de l'attestation

L'élève, l'apprenti ou le stagiaire	L'établissement de formation à la théorie (nom et adresse)	L'établissement de formation à la pratique de la conduite (nom et adresse)
Nom : Prénom : Date de naissance :		

Le(s) **formateur(s)**, certifie(nt) que a - n'a pas⁽¹⁾ suivi de manière assidue la formation à l'utilisation en sécurité des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté.



Formations	Suivi de manière assidue ⁽¹⁾		Visa du ou des formateur(s)
Formation théorique	Oui	Non	
Formation pratique chariot catégorie 1	Oui	Non	
Formation pratique chariot catégorie 3	Oui	Non	
Formation pratique chariot catégorie 5	Oui	Non	

L'/Les **évaluateur/s**, après avoir vérifié les **connaissances théoriques et pratiques**, certifie(nt) que M a subi les tests théorique et pratique(s), pour l'utilisation en sécurité des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté.

Évaluations	Validée ⁽¹⁾		Nom et visa de l'/des évaluateur/s
Évaluation théorique	Oui	Non ⁽³⁾	
Évaluation pratique chariot catégorie 1	Oui	Non	
Évaluation pratique chariot catégorie 3	Oui	Non	
Évaluation pratique chariot catégorie 5	Oui	Non	

Date	Cachet du/des établissement/s	Cachet du/des établissement/s

⁽²⁾ Barrer la cellule inutile

 <p>académie Grenoble</p> <p>RÉGION ACADÉMIQUE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES</p> 	<p>ANNEXE 3</p> <p>DEMANDE DE DISPENSE</p> <p>CAP « VENDEUR MAGASINIER EN PIÈCES DE RECHANGE ET EQUIPEMENTS AUTOMOBILES »</p>	<p><i>Session</i></p> <p>2020</p>
---	--	--

Nom et prénom du candidat: _____

Numéro d'inscription _____

Coordonnées : _____

Date et lieu de naissance : _____

Monsieur le Recteur de l'Académie de Grenoble

Objet : Demande de dispense

Examen : CAP Vendeur magasinier en pièces de rechange et équipements automobiles - Phase de l'épreuve EP1

Monsieur le Recteur,

Je suis un candidat(e)

Cocher les cases concernées :

Titulaire des C.A.C.E.S (Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité) catégories 1, 3 et 5

Titulaire du CCP (Certificat de Capacité Professionnelle)

Titulaire du CAP AEM

Titulaire du BAC Pro logistique

Déclaré(e) inapte à la conduite de chariots automoteurs de manutention à conducteur porté

Et demande à être dispensé(e) de l'évaluation de la conduite en sécurité de chariots automoteurs de manutention à conducteur porté.

A cet effet, je vous joins copie de(s) :

C.A.C.E.S 1 3 5 en cours de validité

L'attestation de formation et d'évaluation à la conduite de chariots de catégorie 1 3 5 en cours de validité

la déclaration médicale d'inaptitude à la conduite en sécurité de chariots automoteurs de manutention à conducteur porté catégorie 1 3 5.

Je certifie l'exactitude des renseignements portés ci- dessus.

Date et signature